

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 64-65: Portrait Jean-Pierre Eichenberger : un suisse créatif
Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prochaines votations fédérales

Dimanche 25 septembre 1994. Pour recevoir le message publié par le Conseil Fédéral exprimant son avis et expliquant dans le détail les objets de votation, adressez-vous à votre consulat ou mieux, inscrivez-vous pour voter par correspondance. Pour ce faire, demandez le formulaire d'inscription à votre consulat. Votre commune d'origine vous enverra alors régulièrement ces informations.

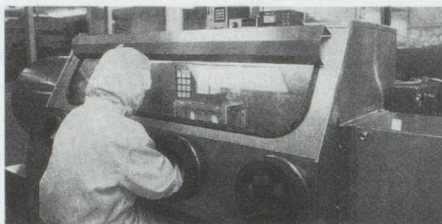


**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSENGER SUISSE
JUILLET/AOÛT 94

16

Eurêka



La Suisse, à l'écart de toutes les instances européennes ? Pas tout à fait, puisqu'elle participe notamment au programme Eurêka (recherches technologiques). Elle en est même présidente pour un an, depuis le mois de juin dernier. Le Conseil Fédéral Jean-Pascal Delamuraz en est en effet devenu le patron lors de la 12ème Conférence ministérielle de Lillehammer. Eurêka, créé en 1985 à l'initiative de François Mitterrand, représente quelque 674 projets en cours, qui mettent en jeu 25 milliards de frs.s. Concrètement, un projet Eurêka est mené par deux partenaires, industriels ou chercheurs, de nationalité différente. Ils se sont unis pour développer un projet technologiquement innovateur et financièrement rentable. Si ce projet convainc les experts nationaux et européens, il reçoit le label Eurêka et peut dès lors bénéficier d'une aide publique. La présidence norvégienne qui a pris fin ce mois de juin a vu le développement de projets à connotation écologique. Au nombre des projets retenus, on peut

citer une voiture électrique dont les questions de sécurité ont été prises en charge par le Poly de Zurich. Mais, à cause de la récession, seuls 144 nouveaux projets industriels ont reçu le label Eurêka cette année : ils étaient 193 en 1993. Durant sa présidence, la Suisse devra fixer de nouvelles priorités, entre "démocratisation" et élitisme technologique. En nombre négligeable les premières années, les petites et moyennes entreprises représentent aujourd'hui la moitié des nouveaux participants. La Suisse montre l'exemple : deux tiers des entreprises associées à un projet sont des PME. Ainsi Reuge à Sainte Croix, Ismeca à la Chaux-de-Fonds ou la SIP à Genève. Eurêka a été fondée pour favoriser la collaboration transfrontalière des industries et des centres de recherche : ainsi, la SIP travaille actuellement avec des Finlandais, des Français et des Allemands au développement d'un nouveau système de mesure optoélectronique. ■

* Cette conférence se tiendra l'an prochain à Interlaken

Programmes européens

La participation de la Suisse aux programmes européens de recherche devrait s'élever à quelque 375 millions d'Ecus (610 millions de frs.s.) pour la période 1995-1998, selon le projet de mandat élaboré par la Commission de Bruxelles en vue de la négociation d'un accord bilatéral sur la recherche entre les Douze et la Suisse. Ce projet de mandat, approuvé par l'Exécutif européen, assure aux laboratoires et aux entreprises suisses une participation aux programmes européens de recherche dont ils sont exclus depuis le "non" à l'EEE. Le 4ème programme cadre de recherche et de développement technologique de l'Union Européenne est doté d'un budget de 12,4 milliards d'Ecus (environ 20 milliards de francs suisses). Il englobe une vingtaine de projets qui ont trait à l'environnement, la biotechnologie, les transports, les énergies alternatives au nucléaire, la fission nucléaire, la fusion thermonucléaire ou encore les techniques de l'information... Cet accord bilatéral sera conclu pour la durée du programme cadre, mais renouvelable d'un commun accord. Bruxelles propose que sa gestion soit assurée par le Comité mixte "Recherche Suisse-Union". La Cour Européenne des comptes devrait toutefois disposer d'un droit de regard sur l'utilisation des subventions versées à la Suisse. En échange, les chercheurs suisses bénéficieront du même type de subventions que leurs collègues européens. Ils pourront aussi assurer la présidence d'un projet. De plus, une entreprise (ou un laboratoire) suisse n'aura à trouver qu'un seul partenaire dans la Communauté pour que son projet soit examiné. Mais en échange, Berne devra faciliter l'accès des entreprises, universités et autres à la recherche et aux résultats réalisés en Suisse, alors que la réciprocité n'est pas sûre. Ce sera sans doute l'un des points difficiles des négociations de l'accord bilatéral. ■

Le "oui" de l'Autriche à l'Europe : réactions

Le Conseil Fédéral se félicite du vote de l'Autriche. C'est en ces termes que le Conseiller Fédéral Flavio Cotti, chef du DFAE, a salué la décision des Autrichiens d'adhérer à l'Union Européenne. Soulignant que ce vote va dans la direction de la construction européenne, Flavio Cotti regrette que la Suisse se trouve encore plus isolée, ce d'autant plus qu'elle a refusé la création d'un corps de Casques bleus. Le Conseiller Fédéral a toutefois indiqué que le gouvernement suisse attendra les résultats des consultations dans les trois autres pays (Suède, Finlande et Norvège) pour savoir comment l'UE va évoluer et si l'Espace Economique Européen subsistera.

Six organisations suisses pro-européennes estiment que le "oui" autrichien à l'Union Européenne accentue l'isolement de la Suisse. Dans un communiqué publié peu après les élections autrichiennes, elles demandent au Conseil Fédéral de faire savoir "dans les plus brefs délais" par quelle voie il envisage de parvenir à une adhésion à l'UE. L'adhésion de l'Autriche renforce l'orientation fédéraliste et démocratique de l'Union Européenne, ont souligné dans leur communiqué Aktion Europa Dialog, l'Association pour une Suisse ouverte (APSO), la Jeunesse européenne fédéraliste de Suisse, le Mouvement européen de Suisse-Union Européenne, le Mouvement "Né le 7 décembre 1992" et la Renaissance Suisse Europe. ■

SOCIAL

Assurance invalidité



Jusqu'en 1992, tout allait bien pour l'Assurance invalidité (AI). Recettes et dépenses étaient équilibrées. Mais, depuis un an, le taux de cotisation de 1,2% ne suffit plus. Le déficit est monté jusqu'à 420 millions de frs.s. en 1993 et le budget prévoit un trou supplémentaire de 607 millions en 1994. Ces difficultés sont surtout dues à la crise économique qui sévit actuellement, puisque l'on constate que c'est à Bâle et dans les 7 cantons les plus touchés par le chômage que l'augmentation des prestations de l'AI est la plus importante. Car le chômage de longue durée peut provoquer des crises psychologiques graves allant jusqu'à la dépression et l'incapacité de reprendre un travail ou d'entamer une formation. Pour répondre au problème du déficit de l'AI on envisage une augmentation des cotisations. Leur taux sera porté à 1,4% - ce qui, à long terme, ne suffira pas. Le Conseil National a refusé de donner compétence au Conseil Fédéral pour une augmentation ultérieure de 0,1%. ■

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Non

La Suisse a refusé un visa d'entrée au Président de la République Fédérale de Yougoslavie (RFY, regroupant la Serbie et le Monténégro), Zoran Lilic. Il souhaitait assister au forum de Crans-Montana, qui s'est déroulé en juin dernier. D'autres personnalités yougoslaves, inscrites plus tôt au Forum, comme le ministre des Affaires Etrangères Vasilav Jovanovic et le gouverneur de la Banque nationale, Dragoslav Avramovic, avaient obtenu le visa. Le porte-parole du Département Fédéral des Affaires Etrangères, Jürg Schneeberger, a expliqué que le DFAE limitait volontairement le nombre de vi-

sas accordés aux personnes issues de l'ex-Yougoslavie. La Suisse n'a agi ainsi qu'en conformité avec les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU et à la ligne adoptée par la communauté internationale. Belgrade a protesté, estimant que cette décision "était un acte de discrimination" qui ne peut rester sans suite au niveau des relations entre les deux

Etats. "En agissant ainsi, le Gouvernement suisse ternit l'image de la neutralité helvétique" a déclaré la Mission permanente de la République Yougoslave auprès des Nations Unies. "Il réserve un traitement injuste à la RFY, dont les représentants avaient été officiellement invités". ■



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSENGER SUISSE
JUILLET/AOÛT 94

17

LE MESSENGER SUISSE SUR MINITEL

3 6 1 6
Tell



ÉCOLES

Formation

Le Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz l'a annoncé lui-même : "il y aura au maximum dix hautes écoles spécialisées (HES) en Suisse à l'horizon 2006". Reste à savoir ce que deviendront les 50 écoles candidates. L'on dénombre, parmi elles, 29 écoles d'ingénieurs (ETS - Ecoles Techniques Supérieures), 14 écoles de cadres (ESCEA - Ecoles Supérieures des Cadres et de l'Administration) et 7 Ecoles Supérieures d'Arts Appliqués (ESAA). On parle de plus en plus de regroupement. Ainsi, les douze directeurs d'écoles d'ingénieurs ou de cadres de Suisse romande (exception faite de St Imier et de Bienne, parties prenantes dans la future HES bernoise) travaillent sur le projet d'une HES romande qui intégrerait toutes leurs écoles. Avec plus de 2500 élèves, cette HES atteindrait une taille comparable à celle de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Ce regroupement aurait un avantage pour les enseignants et étudiants qui pourraient bénéficier d'une plus grande mobilité. Il n'y a plus qu'à convaincre les autorités politiques : accepteront-elles toutes de perdre "leur" école ? ■



NOUVELLES
FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE
JUILLET/AOÛT 94

18

NOUVELLES *en bref*

EGLISE : La Ligue suisse des femmes catholiques continue à demander l'ordination sacerdotale pour les femmes. Elle a du reste indiqué qu'elle avait pris connaissance de la déclaration des évêques suisses sur la lettre apostolique de Jean Paul II avec "un sentiment de tristesse et de révolte".

STOP : La hausse des coûts semble avoir cessé dans les hôpitaux suisses. En termes réels, les dépenses ont même légèrement baissé en 1993. Economies obligeant, on constate également une baisse du nombre des lits hospitaliers. La durée moyenne des hospitalisations, par contre, est stable.

NLFA : Brenno Brunoni, président central de l'Automobile Club de Suisse (ACS), exige la construction immédiate d'une deuxième galerie dans le tunnel routier du Gothard. Il s'est également prononcé pour une interprétation restrictive de l'Initiative des Alpes : ceux qui ont voté oui n'ont pas imaginé qu'ils pourraient être eux-mêmes directement concernés par l'interdiction de construire de nouvelles

routes. Ainsi, le trafic "indigène" représente les trois quarts du trafic sur l'axe du Gothard. Estimant que le trafic ne peut aller qu'augmentant, Brenno Brunoni pense qu'une deuxième galerie doit être construite sans tarder dans le tunnel du Gothard.

ECONOMIES : La Confédération a réduit ses dépenses en 1993. Après avoir culminé à 9,3 milliards de frs.s. en 1991, les achats de la Confédération ont reculé de 200 millions en 92 et de 900 millions en 93 de nouveau. Les Telecom et les fabricants d'armements ont supporté l'essentiel de ces économies : les commandes aux PTT ont chuté d'environ 600 millions, d'un peu moins de 200 millions pour l'armement.

SONDAGE : Près des deux tiers des Suisses sont opposés à l'âge de la retraite des femmes à 64 ans, telle que le prévoit la 10ème révision de l'AVS. Selon un sondage réalisé pour la Télévision Suisse Romande, ils seraient 63% à voter "non" si la question leur était posée. Les femmes sont évidemment les plus opposées, avec un taux de 73% (55% chez les hommes). C'est en Suisse romande que le rejet est le plus fort, avec 80% de non. Les Tessinois diraient non à

73%, les Alémaniques 58%. A noter enfin que l'opposition atteint 72% chez les personnes âgées de 45 à 54 ans : cette tranche d'âge serait la première touchée par la réforme de l'AVS.

T.V. : Philippe Berthet, 43 ans, a été nommé responsable des émissions originales de fiction de la Télévision Suisse Romande (TSR). Responsable depuis 1984 des coproductions avec le cinéma suisse entre autres, Philippe Berthet prendra ses nouvelles fonctions en septembre prochain.

PRIX : Le journaliste zurichois Peter Haffner vient de se voir décerner le Prix journalistique "Egon-Edwin-Kisch" attribué par l'hebdomadaire allemand "Stern". Peter Haffner a obtenu ce prix pour son reportage intitulé "Polksi Blues", publié dans le supplément mensuel de la "Neue Zürcher Zeitung". L'Association Zurichoise de la Presse avait déjà honoré Peter Haffner pour ce même article.

MAJORITÉ : L'on pourra désormais se marier ou conclure des contrats dès l'âge de 18 ans sans autorisation parentale : le Conseil National vient en effet d'approuver l'abaissement, de 20 à 18 ans, de l'âge de la majorité matrimoniale (les jeunes

filles étaient déjà autorisées à se marier sans autorisation à 18 ans). Ces nouveaux droits impliquent des devoirs : ceux de payer des impôts. Le Conseil des Etats avait déjà approuvé cette réforme. A noter que la majorité civique avait été ramenée à 18 ans en 1991.

RECOURS : Le Conseil National est revenu sur ses décisions antérieures concernant les possibilités de recours attribuées aux organisations de protections de l'environnement. Désormais, elles seront également autorisées à faire opposition aux projets d'utilité publique, alors qu'un précédent amendement (refusé par le Conseil des Etats) déposé par le Conseiller National Jean-Philippe Maître (PDC/GE) le leur interdisait. Le Conseil National a aussi supprimé la "cantonalisation" partielle du droit de recours, tout en maintenant l'obligation de recourir contre un projet dès sa publication.

URGENT : Les Chambres fédérales ont accordé l'urgence à deux arrêtés adoptés durant la session parlementaire - le nouvel arrêté Bony sur l'aide aux régions dont l'économie est menacée et l'aide accordée au Valais et au Tessin après les in-

tempéries de l'automne dernier.

CRIME : Le Conseil des Etats a approuvé la création d'un Office central de lutte contre le crime organisé. Il s'agit d'améliorer la coordination entre les services fédéraux, les cantons et les Etats étrangers. Une fois la loi adoptée, la banque de données DOSIS, qui remplace les fiches de la police fédérale, pourra fonctionner. Cette loi permettra aussi de nommer des agents de liaison à l'étranger : d'abord à Lyon, auprès d'Interpol, ainsi qu'à Washington auprès de la DEA.

ASSURANCES : Les trois arrêts urgents destinés à lutter contre le renchérissement et la désolidarisation dans l'assurance maladie seront prolongés jusqu'à l'entrée en vigueur (prévue pour début 1996) de la nouvelle loi sur l'assurance maladie, actuellement en consultation. Le Conseil National en a décidé ainsi, afin d'éviter une explosion du montant des primes d'assurance maladie. Il a également accepté que les contributions fédérales destinées à réduire les primes des assurés de condition modeste soient augmentées de 500 millions de fr.s. - elles étaient de l'ordre de 100 millions jusque-là.

DIPLOMATIE : Le Conseiller Fédéral Flavio Cotti, chef du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) s'est rendu en visite officielle en Russie.

FORUM : Le Forum de Crans-Montana s'est ouvert par une "provocante journée" (dixit "Le Nouveau Quotidien") consacrée à la République Islamique d'Iran. Les relations entre la Suisse et l'Iran sont loin d'être au beau fixe, pourtant ce dernier pays était l'invité du Forum de Crans-Montana, le président Rafsandjani apparaissant même en duplex lors de la première journée du Forum. M. Velayati, ministre des Affaires Etrangères iranien, s'en est tenu à quelques déclarations lénifiantes, disant toutefois qu'il y avait dans les relations irano-suisse "quelques problèmes"

que les deux Etats étaient pourtant décidés à résoudre. Rappelons qu'elles se sont détériorées lorsque le Conseil Fédéral, en début d'année, a exprimé haut et fort son mécontentement à l'égard de Paris qui avait refusé d'extrader vers la Suisse deux Iraniens soupçonnés d'avoir participé au meurtre de l'opposant Azem Radjavi, il y a 4 ans à Coppet. Ce faisant, Arnold Koller en était presque arrivé à désigner l'Iran comme un Etat recourant au terrorisme.

CONDAMNÉE : Pour la première fois, la Suisse vient d'être condamnée par le Comité contre la torture (ONU). Un requérant d'asile zaïrois a en effet fait recours devant ce comité, après le refus de la Suisse de lui accorder l'asile et ce, malgré un certificat médical signé par un médecin suisse, attestant des traces de torture. Le Comité a estimé que le fait de refouler cet homme vers le Zaïre violerait la convention des Nations Unies contre la torture. Il a jugé que le renvoi du demandeur d'asile "aurait pour conséquence prévisible et nécessaire de l'exposer à un risque réel d'être détenu et torturé". C'est la première demande individuelle dirigée contre la Suisse et la seule, jusqu'ici, qui concerne le renvoi des requérants dont la demande a été définitivement rejetée. Première jurisprudence d'un organe de l'ONU sur la question du non-refoulement, la décision du Comité pourrait faire date. Car elle semble être plus généreuse pour les réfugiés que la pratique actuelle de la Cour européenne de Strasbourg.

LIECHTENSTEIN : La T.V.A. sera introduite au Liechtenstein dès le 1er janvier prochain. La législation appropriée sera instaurée en même temps qu'en Suisse. Un groupe a été chargé de mettre sur pied les infrastructures nécessaires pour le prélèvement de la taxe à valeur ajoutée. Le Parlement a voté les crédits pour les six nouveaux postes créés à cet effet. ■

POLITIQUE

INITIATIVES : Syndicalistes et socialistes préparent la grande offensive de l'automne. Un comité restreint, formé entre autres de Peter Bodenman (président du Parti socialiste), de Francine Jeanprêtre (vice-présidente du PS) et d'experts syndicaux, prépare une série d'initiatives qui pourraient être lancées dans quelques mois. 3 initiatives ont déjà pris forme. La première porte sur les contrats collectifs et demande l'obligation générale de négociation.

HÉMOPHILES : Le National a approuvé une initiative parlementaire de Pierre Duvoisin (PS/VD) demandant que les enfants porteurs du virus du sida, dont les parents ont été contaminés par des produits sanguins, soient indemnisés par la Confédération. Pierre Duvoisin s'était ému du refus du Tribunal Fédéral d'accorder une indemnité à un enfant contaminé par sa mère.

REJET : Le Conseil National a rejeté par contre une autre initiative parlementaire visant à établir la vérité face aux coûts des accidents de la circulation. Ce projet, émanant de la Conseillère Nationale Ruth Gonseth (PES/BL), prévoyait le versement d'indemnités pour les frais qui ne sont pas couverts par les auteurs des accidents.

NON : Le Conseil des Etats a refusé d'entrer en matière sur la décision du Conseil National d'interdire les initiatives populaires avec effet rétroactif (ex. l'initiative contre l'achat des FA-18). Il a trouvé cette formule trop schématique et a invité, par motion, le Conseil Fédéral à préparer un projet plus détaillé.

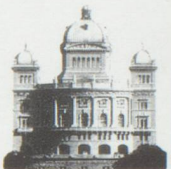
ABOUTISSEMENT : L'initia-

tive "Négociations d'adhésion à la CE : que le peuple décide! Pour une Suisse libre", a abouti. La Chancellerie a reconnu valables 101.337 signatures. L'initiative demande que toutes les négociations, entamées avant le vote sur la présente initiative, en vue d'une adhésion de la Suisse à l'Union Européenne, soient rompues. De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons.

DÉPOT : L'Association Suisse des Petits et Moyens Paysans (VKMB) a déposé son initiative (la 200ème initiative fédérale!) "pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations écologiques". Munie de 110.894 signatures, elle vise à simplifier la législation sur l'agriculture et à réserver les paiements directs aux exploitations respectueuses de l'environnement et des animaux.

RÉFÉRENDUM : Environ 35.000 signatures en faveur du référendum contre les mesures de contrainte, dans le droit des étrangers, ont été récoltées. Le Comité référendaire dispose encore de quelques semaines pour parvenir aux 50.000 signatures requises.

FEMMES : Un guide destiné à faciliter l'élection aux Chambres Fédérales (prochaine échéance : 1995) vient de paraître. La Commission fédérale pour les questions féminines, qui en est l'auteur, propose différents conseils et mesures à l'attention des partis, des médias et des organisations féminines. But du jeu : parvenir à terme à une représentation égale entre hommes et femmes au Parlement fédéral. ■



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSAGER SUISSE
JUILLET/AOÛT 94

19